

**Association des parents d'élèves  
de l'école maternelle des Cendriers**  
**N°SIRET : 800 329 120 00011**  
20, rue des Cendriers  
75 020 PARIS  
Email : apecendriers@gmail.com  
Tél : 06.11.89.67.41 (M.Deniz Boy, Président)

Paris, le 11 juillet 2014

Association des Paralysés de France (APF)  
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE APF  
13, place de Rungis  
75013 PARIS

Objet : Besoin d'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'école maternelle des Cendriers, 20 rue des Cendriers 75020 Paris.

Madame, Monsieur,

Notre école maternelle est confrontée à une difficulté inacceptable d'accès pour les personnes à mobilité réduite, pour laquelle nous vous saisissons afin d'être accompagnés dans la résolution y compris technique de notre problème.

Nous en avons alerté M. Alexandre Le Bars, l'adjoint à la Mairie du XX<sup>ème</sup> chargé des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs au cours d'un entretien le 3 juillet dernier en mairie, et avons officiellement saisi ce jour Mme Frédérique Calandra, Maire du XX<sup>ème</sup>, par courrier pour lui demander l'installation en urgence, et a minima dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le père d'une enfant scolarisée dans cette école en classe de Petite Section se déplace en fauteuil roulant électrique. Depuis un an, il ne peut pas pénétrer dans l'établissement et accompagner son enfant dans la classe comme le font l'ensemble des autres parents, pour la simple raison que l'établissement ne possède pas de rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons franchi une étape supplémentaire dans l'inacceptable le jour de la fête d'école le 20 juin dernier. Malgré la volonté de 4 personnes pour l'aider à franchir l'obstacle de la marche à l'entrée de l'école, il a dû passer la fête de l'école dehors. Il n'a pas pu assister au premier spectacle d'école de sa petite fille et n'a pas pu la surveiller dans la cour durant la fête.

Nous vous sollicitons pour nous aider à mener à bien la résolution de ce problème et avoir votre soutien lors des démarches que nous allons effectuer. Vous est-il possible notamment de nous indiquer les contraintes techniques et normes en la matière ? Votre association offre-t-elle la possibilité de faire une évaluation *in situ* du problème et de dégager des pistes de résolution ?

Comme vous pouvez le voir en annexe, nous vous adressons la copie du courrier envoyé ce jour à Mme Calandra.

Nous vous remercions pour votre aide.

Au nom des parents d'élèves, l'association de parents d'élèves de l'école maternelle des Cendriers,  
Le Président, M. Deniz Boy

Copies :

-Mme Frédérique Calandra, Maire du XX<sup>ème</sup> arrondissement  
-Mme Lamia EL AARAJE, Adjointe à la Maire du XX<sup>ème</sup> en charge de la santé, du handicap et de la santé mentale  
-M. Alexandre LE BARS, Adjoint à la Maire du XX<sup>ème</sup> chargé des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs.